

## MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS

### COMMUNIQUÉ

Le Ministère du Commerce et de la Protection des Consommateurs a pris note des informations, relayées par certains médias, disant que les prix de certains produits de consommation de base, tels que les grains secs, la tomate en conserve, le riz ou encore l'huile comestible, connaîtront une hausse à partir de ce lundi 8 novembre 2021.

S'il est vrai que le coût du fret maritime reste élevé, qu'il y a eu un certain retard concernant l'acheminement de certains produits et qu'il y a eu un 'panic buying' contextuel dans le cadre de la récente fête de Divali, la situation demeure néanmoins sous contrôle.

Pour ce qui est de l'huile comestible, il est un fait que les importateurs ont eu à faire face à un manque de matières premières dû à un retard au niveau du transport maritime. À cela viennent s'ajouter les prix élevés et les retards dans la livraison. Ces circonstances ont eu un impact sur le prix de vente au détail.

Conscient de cette situation, le Ministère du Commerce et de la Protection des Consommateurs a travaillé en étroite collaboration avec les importateurs et le Ministère des Finances, et la décision a déjà été prise d'augmenter la subvention concernant l'huile comestible à partir du 1 octobre 2021 afin d'éviter une augmentation et de maintenir le prix de vente de cette commodité à son niveau le plus bas.

Par ailleurs, en ce qu'il s'agit des autres produits, au nombre de 347 et classifiés sous sept catégories qui sont sujets à une subvention à hauteur de Rs 500 millions (comme annoncé en juillet dernier), le Ministère du Commerce et de la Protection des Consommateurs tient à rassurer le public en général qu'en vertu du **Consumer Protection (Maximum Price of Essential Goods) Regulations 2021 GN158 of 2021, aucune augmentation de prix n'est possible jusqu'à nouvel ordre.**

Il est aussi à souligner que concernant les autres produits normalement subventionnés, à savoir le riz ration (Long grain white rice) et la farine, en dépit de la hausse des coûts d'importation et des difficultés réels du transport maritime, les prix subventionnés et fixés par l'État restent inchangés.

De ce fait, dans l'intérêt national, le Ministère du Commerce et de la Protection des Consommateurs fait un appel à tous les importateurs, aux distributeurs et aux commerçants de ne pas tirer avantage de la conjoncture internationale difficile et de s'abstenir de s'adonner à des pratiques commerciales déloyales et à des abus concernant les prix.

Le Ministère du Commerce et de la Protection des Consommateurs demande aux consommateurs de rester vigilants et de rapporter tout cas de pratiques abusives au 185.

Dès ce lundi 8 novembre 2021, les inspecteurs de la Consumer Affairs Unit du ministère vont accentuer leurs visites dans les commerces à travers le pays afin de s'assurer qu'il n'y ait aucun abus et que les droits des consommateurs ne soient pas lésés.

**7 novembre 2021**